

Envoyé en préfecture le 22/11/2018

Reçu en préfecture le 22/11/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213304231-20181115-2018_11_3-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien Beychevelle, dûment convoqué au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie de Saint-Julien Beychevelle, sous la Présidence de Lucien BRESSAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2018	Étaient présents : Mmes et MM., BRESSAN, DELON, POUHEY, CAPDET, RAYSSIGUIER, COURTIER, BATARD, BERROA, DUBEDOUT, MOUTINARD, VERGNES, GAUTHIER, ELICECHE.
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de présents : 13	
Procurations : 0	
Votants : 13	
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	Absents ou excusés : MM. SOUSSOTTE, Mme PONS
	Secrétaire de séance : M. ELICECHE

N°2018-11 / 3 : Adoption des rapports 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif, et de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national de services de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les rapports 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site de l'observatoire national de services de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Pour extrait conforme,


Le Maire

Lucien BRESSAN